



Survol des changements apportés au système Entrée express

Février 2017



Objectifs de la présentation

- Fournir des renseignements généraux sur le système Entrée express, notamment sur son fonctionnement et ses principaux objectifs;
- Fournir un résumé des changements apportés le 19 novembre au système Entrée express et les éventuelles orientations futures;
- Présenter les résultats d'Entrée express à ce jour.

Le système Entrée express

- Depuis son lancement, le 1^{er} janvier 2015, Entrée express a transformé la façon dont le Canada sélectionne, reçoit et traite certaines demandes de résidence permanente dans le volet de l'immigration économique fédérale (programme des travailleurs qualifiés, programme des travailleurs de métiers spécialisés, catégorie de l'expérience canadienne et une partie des programmes de candidats des provinces).
- Les candidats admis dans le bassin d'Entrée express ne sont pas tous invités à présenter une demande. Le système transmet une invitation à présenter une demande uniquement aux candidats qui ont les meilleures chances de succès économique au Canada – et non pas aux premiers à poser leur candidature.
- Par conséquent, Entrée express élimine la possibilité d'arriérés et permet :
 - un traitement beaucoup plus rapide (6 mois* ou moins plutôt que de 12 à 14 mois);
 - d'excellents résultats économiques des immigrants;
 - un rôle accru pour les employeurs, les provinces et les territoires.



*Dans 80 % des cas, dès la réception d'une demande dûment remplie.

Entrée express atteint ses objectifs...

- IRCC respecte la norme en matière de traitement des demandes (80 % des cas dans un délai de 6 mois).
- IRCC effectue régulièrement des rondes d'invitation afin d'inviter des candidats figurant parmi les mieux classés.
- Le 3 janvier 2017, 58 328 étrangers étaient des candidats actifs dans le bassin.
 - 58,6 % de tous les candidats ont obtenu des notes situées entre 300 et 399.
 - 94,7 % des candidats ont obtenu des notes situées entre 300 et 499.
- En 2016, un nombre total de 33 782 invitations ont été délivrées à 31 676 candidats dans le cadre de 27 rondes d'invitations.
 - Ce nombre est composé de candidats des provinces (27 %), de participants à la catégorie de l'expérience canadienne (44 %), de travailleurs qualifiés (fédéral) (24 %) et de travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) (5 %).
 - 31 % des candidats invités avaient une offre d'emploi (entre le 1^{er} janvier 2016 et le 4 janvier 2017).
 - 27 % des candidats invités avaient une désignation par une province ou un territoire (entre le 1^{er} janvier 2016 et le 4 janvier 2017).
 - À ce jour, environ 2,8 % des invitations ont été remises à des candidats qui ont subi un test de langue en français comme première langue officielle.
 - En 2016, 14 % des candidats invités avaient une profession dans le domaine des TI, 7 % étaient cuisiniers ou dans le secteur des services d'alimentation.
- En 2016, 49 109 personnes ont présenté une demande de résidence permanente par l'intermédiaire d'Entrée express et 33 398 personnes ont été admises au Canada. 3.2% de ces admissions étaient des candidats d'expression française et leur famille.

...mais il y a place à amélioration

En 2015 et 2016, les premiers résultats et commentaires des intervenants ont révélé des aspects à améliorer :

- Frustrations avec le processus d'étude d'impact sur le marché du travail
- Le fait d'accorder 600 points pour une offre d'emploi perturbe l'équilibre avec le capital humain
- Les parcours particuliers des anciens étudiants étrangers n'étaient pas indiqués clairement
- Inquiétudes par rapport au nombre d'étrangers d'expression française invités
- Plusieurs étrangers d'expression française ne savent pas qu'ils peuvent vivre en français au Canada.

En plus des consultations menées en 2015 auprès des communautés francophones, IRCC a mené des consultations pendant l'été 2016 concernant les aspects qui pourraient être modifiés.

Des réformes ont été mises en place pour surmonter ces défis

En novembre 2016, Entrée express a fait l'objet de plusieurs réformes, par exemple :

- ✓ **Réduction du nombre de points accordés pour les offres d'emploi**
 - Pour trouver un meilleur équilibre entre la capacité de réaction du marché du travail et les résultats des immigrants.

- ✓ **Attribution de points pour les études faites au Canada**
 - Pour accroître le nombre d'anciens étudiants étrangers invités à présenter une demande.

- ✓ **Exigences moins contraignantes pour les offres d'emploi**
 - Pour mieux refléter les réalités actuelles du marché du travail, y compris en facilitant pour certains types de candidats les exigences relatives à l'évaluation des offres d'emploi.

Réformes du 19 novembre : Points pour un emploi réservé

Description

- Les points pour un emploi réservé ont diminué, passant de 600 à :
 - 200 pour les candidats ayant une offre d'emploi pour un poste de cadre supérieur (CNP 00);
 - 50 pour toutes les autres professions des niveaux O, A ou B de la CNP.

Objectifs

- Équilibrer le Système de classement global pour mettre davantage l'accent sur le capital humain, les compétences et l'expérience.
- Mieux refléter la valeur empirique de l'emploi réservé.

Résultats préliminaires

- Les cinq principales occupations pour lesquelles une invitation à présenter une demande est délivrée ne comprennent plus les surveillants de services alimentaires, les cuisiniers et les superviseurs des ventes au détail. Des professions plus spécialisées et à salaire plus élevé, qui sont connues pour produire de meilleurs résultats à long terme, font maintenant partie des cinq occupations les plus souvent invitées.
- Un nombre accru de candidats plus spécialisés et mieux éduqués est invité à présenter une demande (88 % en raison uniquement de leurs points pour le capital humain, comparativement à 62 % avant les réformes).
- La réduction de points pour les offres d'emplois permettra d'avantager les candidats francophones puisque leur cote du système de classement global est généralement plus élevée que la moyenne du bassin (391 vs 377).

Réformes du 19 novembre : Emploi réservé

Description

- Les candidats d'Entrée express bénéficient maintenant d'une dispense de l'EIMT pour leur offre d'emploi dans Entrée express *s'ils* satisfont aux critères suivants :
 - être titulaire d'un permis de travail délivré en vertu d'une dispense temporaire de l'EIMT;
 - travailler à temps plein (ou l'équivalent) pour un employeur indiqué sur le permis de travail depuis au moins un an;
 - détenir une offre d'emploi admissible valide pour au moins un an auprès du même employeur.
- L'exigence liée à la durée d'une offre d'emploi dite « indéterminée » sera changée à une période d'au moins un an.
 - Toutes les autres exigences relatives à l'offre d'emploi demeurent inchangées; les offres pour des emplois de durée indéterminée sont encore acceptées.

Objectifs

- Réduire le nombre de candidats assujettis au processus d'étude d'impact sur le marché du travail;
- Faciliter la transition vers la résidence permanente à travers Entrée express pour les travailleurs temporaires qui sont au Canada dans le cadre de Mobilité francophone;
- Permettre aux employeurs des industries où les contrats sont la norme de recruter grâce à Entrée express.

Résultat attendu

- Les exigences liées à un emploi réservé reflètent mieux la nature du travail au Canada.

Réformes du 19 novembre : Étudiants étrangers

Description

- Des points sont attribués aux anciens étudiants étrangers pour leurs études faites au Canada.
 - 15 points pour un diplôme d'études postsecondaires obtenu dans le cadre d'un programme d'un ou deux ans.
 - 30 points pour :
 - un diplôme d'études postsecondaires obtenu dans le cadre d'un programme de trois ans ou plus;
 - un diplôme universitaire de niveau de maîtrise, un grade professionnel donnant accès à une profession et diplôme universitaire de niveau doctorat dans le cadre d'un programme d'au moins un an.
- Pour obtenir des points accordés pour des études au Canada, un candidat doit avoir été physiquement présent au Canada pendant les études en question.
 - Les candidats doivent avoir étudié dans un établissement canadien situé au Canada.
 - Ils doivent aussi avoir été présents au Canada pendant au moins huit mois de leurs études, et inscrits à temps plein.

Objectifs

- Accroître le nombre d'anciens étudiants étrangers qui reçoivent une invitation.
- Fournir un autre incitatif aux étrangers pour qu'ils viennent étudier au Canada, avec comme répercussions des avantages économiques pour les établissements d'enseignement postsecondaire, l'économie régionale et les employeurs.

Résultats préliminaires

- Des points additionnels pour les anciens étudiants étrangers et moins de points pour l'emploi réservé ont fait augmenter le nombre d'invitations délivrées à d'anciens étudiants étrangers à 54 % (par rapport à 31 % avant les réformes), leur facilitant ainsi le passage vers la résidence permanente.
- Plusieurs candidats d'expression français pourront bénéficier de ce changement.

Autres modifications

Description

- Les candidats disposent maintenant d'une période prolongée pour remplir leur demande de résidence permanente. Le délai accordé est passé de 60 à 90 jours.

Objectif

- Répondre aux préoccupations des clients en ce qui a trait au temps nécessaire pour rassembler les documents requis.

Description

- En 2017, des changements ont été apportés à tous les types d'applications d'IRCC pour permettre l'utilisation de la nouvelle mesure d'immigrant d'expression française. Ces changements sont maintenant intégrés dans le système Entrée express.

Objectif

- Utiliser une mesure pour compter les immigrants d'expression française qui correspond davantage aux réalités d'aujourd'hui, notamment en incluant les immigrants bilingues.

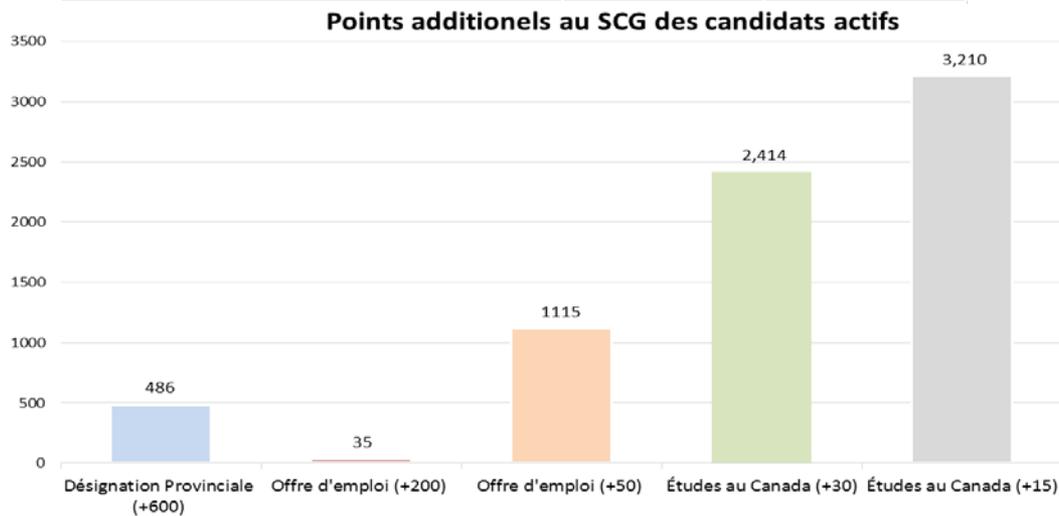
Changements futurs possibles

- ✓ **IRCC considère présentement des options pour attribuer des points pour une bonne maîtrise du français, notamment pour une maîtrise combinée du français et de l'anglais**
 - Pour accroître le nombre d'invitations à présenter une demande de résidence permanente émises aux étrangers d'expression française, y compris ceux pouvant travailler dans un milieu bilingue.
 - ✓ **Messages ciblés envoyés aux candidats d'Entrée express**
 - Pour promouvoir la vie en français au Canada à l'extérieur du Québec et fournir des renseignements de base sur les communautés francophones au Canada.
 - ✓ **D'autres modifications au système qui amélioreront le service à la clientèle et l'accès des provinces et territoires au bassin Entrée express.**
- Ces aspects sont en cours d'élaboration et dépendent de l'obtention du financement et des approbations appropriés, en vue d'une mise en œuvre en 2017.

Premiers résultats : Admissibilité à des points additionnels

Points additionnels au SCG des candidats actifs*

| | | |
|---------------------------------------|---------------|-------------|
| Désignation Provinciale (+600) | 486 | 1% |
| Offre d'emploi (+200) | 35 | 0.1% |
| Offre d'emploi (+50) | 1115 | 2% |
| Études au Canada (+30) | 2,414 | 4% |
| Études au Canada (+15) | 3,210 | 6% |
| Total avec points additionnels | 7,113 | 12% |
| <i>Total sans points additionnels</i> | <i>51,215</i> | <i>88%</i> |
| Total Candidats dans le bassin | 58,328 | 100% |



* Les catégories de points boni ne s'excluent pas mutuellement. Les candidats peuvent être admissibles à un ou plusieurs catégories de points boni. Remarque : Les données plus récentes n'ont pas été rendues publiques.

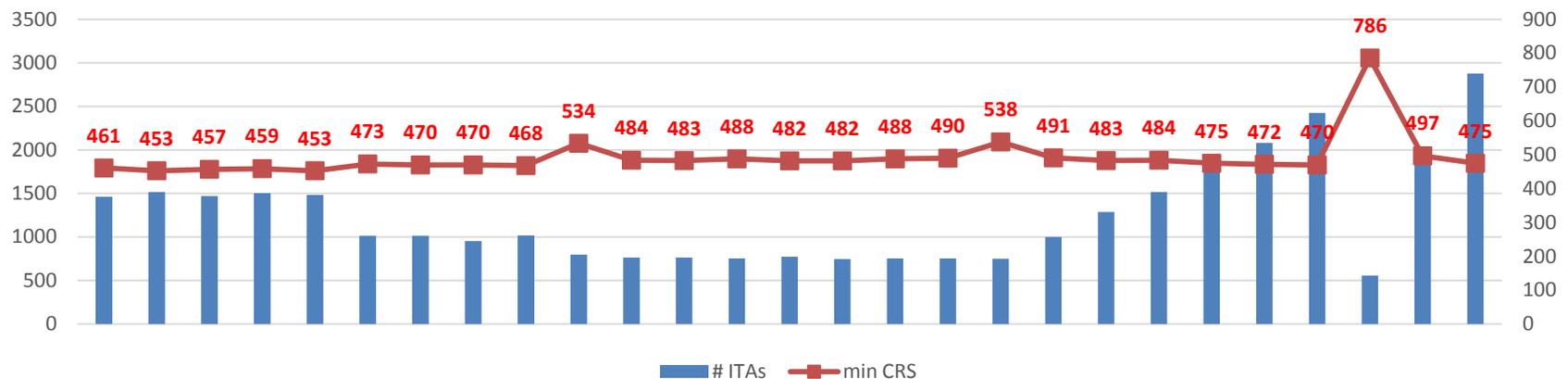
Source des données : Réponses du SMGC, le 3 janvier 2017

- Depuis le 3 janvier 2017, 12 % des candidats actifs sont admissibles à au moins une catégorie de points additionnels. La majorité de ces candidats ont reçu des points additionnels pour leurs études au Canada (10 %).
- Parmi les candidats qui ont reçu une invitation à présenter une demande, 80 % étaient admissibles à au moins une catégorie de points additionnels en décembre 2016.
- De plus, les données préliminaires semblent indiquer une augmentation de la proportion des candidats francophones invités à augmenté (3,2 % après les réformes, comparativement à 2,7 % avant).

Rondes d'invitations à présenter une demande

- Il existe plusieurs facteurs clés qui influencent la cote la plus basse d'une ronde en particulier. En voici des exemples :
 - la taille de la ronde;
 - le nombre de candidats qui ont obtenu des points additionnels (offre d'emploi, désignation par une province ou un territoire, étudiants);
 - la composition du bassin au moment d'une ronde en particulier.
- En 2016, le Ministère a terminé le traitement de la plupart des demandes papier antérieures à 2015, libérant ainsi plus d'espace pour les demandes Entrée express. Cette progression, combinée à des niveaux plus élevés dans les programmes d'immigration économique fédéraux en 2017, s'est traduite par des rondes de plus grande envergure à la fin de 2016 et au début de 2017.

Invitations délivrées et note minimale du SCG par ronde d'invitations en 2016



Résultats pour 2016 : Candidats d'expression française

- Depuis janvier 2016, la proportion des candidats d'expression française dans le bassin est en hausse constante: le nombre est passé de 608 (1 % du bassin) en janvier 2016 à 819 (1,4 % du bassin) en janvier 2017.*
- 888 candidats d'expression française ont été invités à présenter une demande en 2016.
- Les cinq principales professions des candidats d'expression française invités étaient similaires à celles de l'ensemble des candidats invités, avec une bonne représentation des TI, des affaires et de l'éducation.
- Pendant toute l'année 2016, le total cumulatif des invitations à des candidats d'expression française représente près de 3 % (comparativement à 2% en 2015).
- En 2016, 1 148 confirmations de résidence permanente ont été attribuées à des demandeurs principaux d'expression française et à leur famille, et 1 073 ont été admis au Canada. Ce nombre représente 3,2 % des admissions au titre d'Entrée express.

| Sommaire du bassin - Candidats d'expression française | | En 2016 |
|--|--|----------------|
| Statistiques du Système de classement global | | |
| Min | | 180 |
| Max | | 1 062 |
| Médiane | | 431 |
| Programme | | |
| Catégorie de l'expérience canadienne | | 18% |
| Travailleurs qualifiés | | 75% |
| Travailleurs de métiers spécialisés | | 0,1% |
| Candidats des provinces | | 7% |
| Sommaire des invitations - Candidats d'expression française | | En 2016 |
| Statistiques du Système de classement global | | |
| Min | | 453 |
| Max | | 1 115 |
| Médiane | | 631 |
| Programme | | |
| Catégorie de l'expérience canadienne | | 42% |
| Travailleurs qualifiés | | 39% |
| Travailleurs de métiers spécialisés | | 1% |
| Candidats des provinces | | 19% |
| Top 5 des occupations | | |
| Professionnel(le)s en publicité, marketing et relations publiques | | 6% |
| Analystes et consultant(e)s en informatique | | 5% |
| Ingénieur(e)s et concepteur(trice)s en logiciel | | 4% |
| Professeur(e)s et chargé(e)s de cours au niveau universitaire | | 3% |
| Analystes en finance et placements | | 3% |

*mesuré par une vérification de l'usage du français comme première langue officielle, au moyen du Test d'évaluation de français (TEF)

Résultats pour 2016 : Lieu de résidence et nationalité

- Les données ci-dessous indiquent le pays de résidence et le pays de citoyenneté des candidats d'expression française qui ont été invités à présenter une demande en 2016.
- La France, le Maroc et la Belgique sont parmi les premiers pays source d'immigration francophone au Canada.

| RÉSIDENCE | 2016 | |
|---------------|------------|-------------|
| Canada | 508 | 57% |
| France | 176 | 20% |
| Maroc | 36 | 4% |
| Belgique | 21 | 2% |
| Algérie | 16 | 2% |
| Top 5 | 757 | 85% |
| <i>Autres</i> | <i>131</i> | <i>15%</i> |
| Total | 888 | 100% |

| NATIONALITÉ | 2016 | |
|---------------|------------|-------------|
| France | 614 | 69% |
| Maroc | 50 | 6% |
| Belgique | 37 | 4% |
| Algérie | 28 | 3% |
| Cameroon | 19 | 2% |
| Top 5 | 748 | 84% |
| <i>Autres</i> | <i>140</i> | <i>16%</i> |
| Total | 888 | 100% |



Annexe A

Profils de candidats

Profil de candidat – ancienne étudiante étrangère

Siobhan – Ancienne étudiante étrangère

- Siobhan a étudié au Canada et a obtenu une maîtrise. Elle a ensuite trouvé un emploi en tant que travailleuse qualifiée en vertu d'un permis de travail postdiplôme pour deux ans. Siobhan travaille toujours pour ce même employeur.

| | Capital humain (sans époux) | Avant la réforme | Après les réformes du 19 novembre |
|--|------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|
| Âge | 24 ans | 110 | 110 |
| Études | Maîtrise en arts | 135 | 135 |
| Langue | Maîtrise élevée (NCLC 8-9) | 116 | 116 |
| Expérience canadienne | Un an | 40 | 40 |
| Expérience d'études au Canada | Maîtrise (deux ans d'études) | 0 (le critère n'existait pas) | 30 |
| Offre d'emploi ou désignation d'une province | Non | 0 | 0 |
| Total* | | 451 | 481 |

* Non mentionné dans le tableau : Siobhan a aussi obtenu 50 points pour la combinaison de ses compétences linguistiques et de ses études, et pour la combinaison de son expérience de travail au Canada et de ses études.

Profil de candidat – professeur (dispensé de l’EIMT) avec offre d’emploi

Mario – occupe un poste de professeur menant à la permanence, travaille au Canada avec une dispense temporaire de l’EIMT

- Avant la réforme, il était difficile pour Mario d’obtenir des points liés à une offre d’emploi dans le système Entrée express même s’il occupait un poste à temps plein menant à une permanence. Il n’a pas eu besoin d’une EIMT pour travailler temporairement, mais une EIMT était exigée dans le système Entrée express.
- Son employeur n’a peut-être pas pu ou voulu obtenir une EIMT pour son poste.
- Aussi, même avec une EIMT, en raison de la date de fin du contrat, il était improbable que l’offre d’emploi soit considérée comme valide.

| | Capital humain | Avant la réforme | Après les réformes du 19 novembre |
|--|--|---|--|
| Âge | 34 ans | 75 | 75 |
| Études | Doctorat | 140 | 140 |
| Langue | Maîtrise moyenne à élevée (NCLC 7-8) | 82 | 82 |
| Expérience canadienne | Oui (2 ans) | 46 | 46 |
| Expérience d’études au Canada | Non | 0 | 0 |
| Époux | Oui | 0 | 0 |
| Offre d’emploi ou désignation d’une province | Oui – dispensé de l’EIMT (important avantage pour le Canada) | 0 – Aucune EIMT – Une date de fin de contrat invalide souvent une offre d’emploi | 50 – La durée de l’emploi répond maintenant à l’exigence minimale de un an – Une EIMT n’est plus nécessaire |
| Total* | | 393 | 443 |

* Non mentionné dans le tableau : Mario a aussi obtenu 50 points pour la combinaison de ses compétences linguistiques et de ses études, et pour la combinaison de son expérience de travail au Canada et de ses études.

Profil de candidat – superviseure des ventes, commerce de détail, avec une offre d’emploi

Silvia - superviseure des ventes, commerce de détail, travaille au Canada en tant que travailleur étranger temporaire.

- Avant les réformes au système Entrée express et étant donné que Sylvia avait une offre d’emploi appuyée par une EIMT, ce qui lui accordait 600 points, et que sa cote était déjà très élevée, elle n’a pas cru nécessaire d’obtenir une évaluation des diplômes d’études (EDE) pour obtenir des points pour ses études.
- Avec la réduction des points pour l’offre d’emploi, elle est beaucoup plus incitée à déclarer tous les aspects de son capital humain.

| | Capital humain (sans époux) | Avant la réforme | Après les réformes du 19 novembre |
|--|-----------------------------|---|-----------------------------------|
| Âge | 24 ans | 110 | 110 |
| Études | Baccalauréat (4 ans) | 0 *Points non réclamés en raison de l’absence d’une EDE | 120 |
| Langue | Maîtrise modérée (NCLC 6-7) | 52 | 52 |
| Expérience canadienne | Oui (2 ans) | 53 | 53 |
| Expérience d’études au Canada | Non | 0 | 0 |
| Offre d’emploi ou désignation d’une province | Oui – EIMT | 600 | 50 |
| Total* | | 815 | 410 |

* Non mentionné dans le tableau : Maintenant qu’elle soumet son EDE, Silvia obtient également **25 points** pour la combinaison de son expérience de travail au Canada et de ses études.

Profil de candidat – cadre supérieur avec offre d’emploi

Jean-Marc – cadre supérieur avec offre d’emploi

- L’employeur de Jean-Marc a trouvé difficile d’obtenir une EIMT pour ce candidat conformément aux exigences du système Entrée express. Jean-Marc a été embauché par l’entreprise dans le cadre d’ententes internationales, et aucune EIMT n’était nécessaire pour son emploi temporaire. L’entreprise n’avait pas voulu publier d’offre d’emploi pour le poste de dirigeant de l’entreprise, car le salaire et le niveau de leadership à cet échelon sont des questions délicates.

| | Capital humain | Avant la réforme | Après les réformes du 19 novembre |
|--|-------------------------------|---|--|
| Âge | 56 ans | 0 | 0 |
| Études | Baccalauréat (4 ans) | 112 | 112 |
| Langue | Élevé (NCLC 89) | 116 | 116 |
| Expérience canadienne | 1 an | 35 | 35 |
| Expérience d’études au Canada | Non | 0 | 0 |
| Points - époux | Baccalauréat + NCLC 7-8 | 20 | 20 |
| Offre d’emploi ou désignation d’une province | Oui – offre d’emploi (CNP 00) | 600 avec EIMT ou 0 sans EIMT | 200 points Pour un grand nombre de cadres supérieurs, une EIMT ne sera pas nécessaire s’ils travaillent en vertu des articles R204 ou R205 |
| Total | | 371 (sans EIMT) ou 971 (avec EIMT) | 571 |

* Non mentionné dans le tableau : Jean-Marc a aussi obtenu 88 points pour la combinaison de ses compétences linguistiques et de ses études, et pour la combinaison de ses compétences linguistiques et de son expérience de travail à l’étranger. 20

Annexe B : Résultats préliminaires des réformes

| Invités à présenter une demande | Avant les réformes du 19 novembre | Après les réformes du 19 novembre |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Augmentation du capital humain élevé seulement | 62 % | ↑ 88 % |
| Augmentation du nombre d'anciens étudiants étrangers | 31 % | ↑ 54 % |
| Réduction du nombre de candidats ayant une offre d'emploi | 38 % | ↓ 12 % |
| Augmentation du nombre de candidats francophones (selon la première langue officielle évaluée) | 2,7 % | ↑ 3,2 % |
| Candidats qui présentent une demande à partir du Canada | 68 % | → 68 % |

Ces tendances indiquent que l'intention politique derrière les réformes produit les effets escomptés.

En particulier, la réduction du nombre de points pour les offres d'emploi produit l'effet escompté de mieux équilibrer les facteurs du marché du travail et les attributs du capital humain.

- Les invitations aux candidats occupant des emplois peu rémunérés et produisant de faibles résultats à long terme (p. ex., cuisiniers, surveillants de services alimentaires) sont en diminution.
- Les cinq principales professions sont maintenant toutes du niveau A de la CNP.
- Les invitations délivrées aux candidats dans le domaine des sciences naturelles et appliquées sont en hausse de 10 % (passant de 28 % à 38 %).

| Avant la réforme De janvier au 19 novembre 2016 | | Après la réforme Du 19 novembre 2016 au 4 janvier 2017 | |
|--|-----|---|-----|
| Profession | % | Profession | % |
| Analystes de systèmes d'information | 5 % | Analystes de systèmes d'information | 6 % |
| Cuisiniers | 5 % | Ingénieurs et concepteurs en logiciels | 6 % |
| Ingénieurs et concepteurs en logiciels | 4 % | Programmeurs et développeurs en médias interactifs | 5 % |
| Programmeurs et développeurs en médias interactifs | 4 % | Comptables et vérificateurs | 3 % |
| Superviseurs des services alimentaires | 3 % | Publicité, marketing et relations publiques | 3 % |

Remarque : ces chiffres représentent un échantillon restreint des invitations à présenter une demande et ils n'indiquent pas nécessairement les tendances à long terme. IRCC continuera de surveiller les effets des réformes dans les mois à venir.